

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**21 JANVIER 2013
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 21 janvier 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Madame et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Bruno Desjarlais et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont absents : Monsieur le conseiller Denis Le Blanc et mesdames les conseillères Natalie Parent et Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le point 15 « Construction de la bibliothèque multifonctionnelle net zéro de Varennes est retiré.

L'ajout du point « Embauche de 5 pompiers à temps partiel ».

65^e anniversaire du drapeau du Québec

Monsieur le maire Martin Damphousse souligne à l'assistance le 65^e anniversaire du drapeau du Québec.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question.

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

2013-003 **Mise à jour - Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Adoptée.

2013-004 **Approbation procès-verbal Séance générale 3 décembre 2012**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 décembre 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques & greffier.

Adoptée.

2013-005 **Approbation procès-verbal Séances spéciales 17 décembre 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les procès-verbaux des séances spéciales tenues le 17 décembre 2012 soient approuvés, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques & greffier.

Adoptée.

2013-006 **Approbation des comptes – décembre 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de décembre 2012 :

Fonds d'administration :	4 405 765.82 \$
<i>(Chèques numéros 10511 à 10642, 10645 à 10792, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	2 280 717.76 \$
<i>(Chèques numéros 1096 à 1145 et paiement par débit direct)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2345

Adoptée.

A-2013-001 Règlement 789 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2013

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 789 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2013.

A-2013-002 Règlement 790 décrétant des travaux de réfection d'une portion de la montée de la Baronnie et de pavage d'une surlargeur sur un tronçon de la route Marie-Victorin et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 362 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 790 décrétant des travaux de réfection d'une portion de la montée de la Baronnie et de pavage d'une surlargeur sur un tronçon de la route Marie-Victorin et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 362 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2013-003 Règlement 792 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 792 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

2013-010 Adoption – Second projet de règlement 707-42 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la présence d'espaces de chargement et déchargement sur une partie des murs avant des bâtiments principaux dans les zones I-207, I-208, C-209, I-227 et C-228 et afin de réduire le pourcentage minimal de maçonnerie comme revêtement extérieur dans les zones C-209 et C-228

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-42 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la présence d'espaces de chargement et déchargement sur une partie des murs avant des bâtiments principaux dans les zones I-207, I-208, C-209, I-227 et C-228 et afin de réduire le pourcentage minimal de maçonnerie comme revêtement extérieur dans les zones C-209 et C-228 soit et est adopté.

Adoptée.

2013-011 Adoption – Règlement 707-41 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les usages « C3-01-01 Restaurant » et « C1-01-01 Dépanneur ou tabagie » dans la zone C-209 et de permettre la construction d'un maximum de 2 bâtiments principaux sur un même terrain

ATTENDU qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-41 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les usages «C3-01-01 Restaurant» et « C1-01-01 Dépanneur ou tabagie» dans la zone C-209 et de permettre la construction d'un maximum de 2 bâtiments principaux sur un même terrain.

Adoptée.

2013-012 Adoption – Règlement 631-20 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-20 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2013-013 Adoption – Règlement 787 décrétant des travaux de réfection de certaines infrastructures de la rue Dalpé et la construction d'un réservoir pour le contrôle de débit en eaux usées sur la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 450 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 787 décrétant des travaux de réfection de certaines infrastructures de la rue Dalpé et la construction d'un réservoir pour le contrôle de débit en eaux usées sur la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 450 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2013-014 Adoption – Règlement 788 décrétant des travaux de réfection à l'Hôtel de Ville et d'entretien au Complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 668 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 788 décrétant des travaux de réfection à l'Hôtel de Ville et d'entretien au Complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 668 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2013-015 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 0959-68-1582
43, rue Saint-Eugène
Construction d'un nouveau bâtiment principal**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro CCUE 2012-12-67 du 5 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. no 0959-68-1582 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal tel que présenté aux plans UR2012-4042A3 à UR2012-4042A6 sis au 43, rue Saint-Eugène sur le lot P-76 dans la zone C-602, conditionnellement à ce qu'un écran végétal soit aménagé le long de la ligne de terrain adjacente à la voie ferrée de la cours avant du terrain jusqu'au mur arrière du bâtiment.

De plus, il est suggéré de choisir une couleur de brique qui est davantage brunâtre et plus foncée que la couleur proposée (la couleur Belize correspondrait à ces critères).

Adoptée.

**2013-016 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0959-57-9201
2069, route Marie-Victorin
Installation d'enseigne murale**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolutions numéros CCUE 2012-11-63 du 7 novembre 2012 et 2012-12-66 du 5 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, l'affichage d'un nouveau commerce (P.I.I.A.) no 0959-57-9201 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'enseigne murale au bâtiment sis au 2069, route Marie-Victorin sur les lots 78-5 et 78-6 dans la zone C-601, conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- l'affichage doit se faire sur un auvent de couleur blanc
- la couleur du contour des fenêtres doit rester tel qu'existant.

Le comité suggère qu'une rencontre ait lieu avec le propriétaire du bâtiment afin de le sensibiliser aux critères d'affichage.

Adoptée.

**2013-017 Contrat d'entretien et de soutien – Logiciels informatique
Année 2013 – PG Solution Inc.**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la Loi sur les Cités et Villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme PG Solutions Inc., de Montréal, le contrat de soutien aux logiciels pour 2013 pour le Gestionnaire municipal incluant la carto, les logiciels « place d'affaires », « fosses septiques » et Syged archives pour un montant de 27 990 \$, plus taxes. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2347

Adoptée.

**2013-018 Autorisation de signature générale
Actes de donations en faveur de la Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire, Martin Damphousse, et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout acte de don en faveur de la Ville de Varennes au bénéfice du fonds philanthropique créé par le règlement 761 de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2013-019 Renouvellement mandat vérificateur – 2012
Moreau Boisselle Brunelle**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater la firme Moreau Boisselle Brunelle pour la vérification des états financiers et du régime de retraite 2012 pour un montants respectifs de 19 340 \$ et 2 400 \$, plus taxes applicables. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Adoptée.

**2013-020 Réservoir de contrôle du débit des eaux usées, rue de l'Aqueduc -
rétention des eaux usées
BPR Infrastructure Inc.**

CONSIDÉRANT que la firme d'experts-conseils BPR-Infrastructure Inc. a été mandatée pour procéder à la réalisation des plans et devis des travaux, la préparation des demandes d'autorisations et du suivi lors de la réalisation des travaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise la firme BPR-Infrastructure Inc. à soumettre les demandes d'autorisations requises au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec.

QUE la Ville de Varennes s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée.

2013-021 Demande d'aide financière OMH – Programme AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT la demande d'avance de fonds de l'OMH dans le cadre du programme AccèsLogis pour personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à faire une avance de fonds de 25 000 \$ pour la réalisation de tests de sol pré-requis à la construction d'un immeuble dans le cadre du programme AccèsLogis pour personnes âgées.

Certificat de trésorière numéro 2348

Adoptée.

2013-022 Engagement au programme de supplément au loyer

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes se trouve sur le territoire de la CMM et que celle-ci est impliquée dans les projets AccèsLogis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande formulée par l'OMH de Varennes;

Que la Ville de Varennes s'engage à assumer, pour une période de cinq ans,
10% du Programme de Supplément au Loyer (PSL) AccèsLogis Québec de la Société d'Habitation du Québec, le nombre d'unités concernées par le PSL étant de 38.

Adoptée.

2013-023 Adhésion au Programme Rénovation Québec

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Varennes de participer à la création de logement social sur son territoire,

CONSIDERANT que la Ville appuie l'OMH de Varennes dans son projet de construction de 75 unités de logement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et que la municipalité désire bonifier ce programme;

CONSIDERANT que la Ville investira un montant d'argent équivalent à celui de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), soit 545 000 \$;

CONSIDERANT que la Ville adoptera un règlement municipal d'emprunt à cet effet;

CONSIDERANT que la Ville s'engage à signer l'entente requise avec la SHQ dans le cadre du Programme Rénovation Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes demande son adhésion au Programme Rénovation Québec.

Adoptée.

2013-024 Avis à la SHQ – intention d'adopter par règlement un programme municipale complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes signifie son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec prévoyant l'octroi d'une aide financière.

Adoptée.

**2013-025 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 400 648.11 \$ pour la quote-part provisoire 2013 de la Ville de Varennes, à raison de 50 % le 15 mars 2013 et la balance le 15 juillet 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2344

Adoptée.

**2013-026 Règlement 770 « Programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes »
Application pour l'année 2013**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 5 décembre 2011, du règlement numéro 770 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, le conseil municipal doit adopter une résolution pour fixer la période durant laquelle le propriétaire d'un immeuble compris dans le territoire d'application visé par le règlement peut soumettre une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit définir l'enveloppe budgétaire disponible pour les différentes phases du programme d'aide;

CONSIDÉRANT que des employés doivent être désignés pour l'application du règlement 770;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'UN montant de 30 000 \$, pris à même le Fonds d'opération soit alloué pour la deuxième phase du programme d'aide et que la période de réception des demandes pour cette phase du programme soit échelonnée du 22 janvier 2013, à compter de 8 h 00, jusqu'au 1er novembre 2013, 16 h 30.

De mandater pour l'application du règlement 770 le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la conseillère en urbanisme.

Adoptée.

**2013-027 Terres agricoles des américains
Reconduction d'un bail**

CONSIDÉRANT que le bail pour la location des droits que la Ville de Varennes possède dans les parties de lots originaires 321 et 328 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes deviennent échus au 31 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil opte pour la reconduction dudit bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le bail pour la location des terres agricoles entre la Ville de Varennes et le locataire ci-après, pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013, aux mêmes conditions que celles prévues au bail du 5 décembre 2002, à l'exception du terme, du prix qui sera de 110 \$ l'arpent, de la clause de résiliation ainsi que des dates de paiement qui seront, pour le premier versement de 50 % le 1er décembre 2012 et le deuxième versement le 1er juin 2013, pour le solde.

NOM	LOTS	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
M. Alain Hébert	321, 328 (83,96 arpents)	9 235,60 \$

Adoptée.

**2013-028 Syndicat des pompiers du Québec
Section locale Varennes
Grief SPQ 2012-07**

CONSIDÉRANT le dépôt du grief numéro 2012-07 par le Syndicat des pompiers du Québec - section locale Varennes;

CONSIDÉRANT que ce grief a pour objet de réclamer les éléments suivants;

- L'annulation de toute formation de type « e-learning »;
- La reprise de toutes les formations qui n'auront pas été conformes à l'article 13.03 de la convention collective, avec le paiement du salaire afférent pour chaque pompier concerné;
- Une indemnité compensatoire de 100 \$ pour chaque pompier membre du Syndicat;
- La totalité du salaire perdu par les formateurs, tel que prévu à l'article 13.03 c de la convention collective;
- Le tout avec les intérêts tel que prévu à l'article 100.2 du Code du travail;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la chef de division Ressources humaines en date du 21 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le grief numéro 2012-07 du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes, soit tenu irrecevable et non fondé en faits et en droit.

Adoptée.

**2013-029 Syndicat des pompiers du Québec
Section locale Varennes
Grief SPQ 2012-08**

CONSIDÉRANT le dépôt du grief numéro 2012-08 par le Syndicat des pompiers du Québec - section locale Varennes;

CONSIDÉRANT que ce grief a pour objet de réclamer le retrait de l'avis disciplinaire au dossier du pompier #705;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la chef de division Ressources humaines en date du 15 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le grief numéro 2012-08 du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes, soit tenu irrecevable et non fondé en faits et en droit.

Adoptée.

**2013-030 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2013-01 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 16 janvier 2013.

Adoptée.

**2013-031 Embauche de 5 pompiers à temps partiel
Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation d'embauche préparé par le directeur du service de sécurité incendie le 10 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retenir les services de Messieurs Maxime Adam, Jean-Charles Coderre, Joe Pineda, Alexandre Roy et William Thérroux, à titre de pompiers à temps partiel, sous réserve du dépôt par ceux-ci d'une preuve de résidence dans le périmètre défini par la Ville de Varennes à compter du 22 janvier 2013, sujet à une période de probation de neuf (9) mois de services continus, selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Période de travail des déneigeurs durant les Fêtes
- Félicitations aux employés s'occupant de l'entretien des patinoires le 24 décembre
- Remerciements pour les opérations hâtives de réparations de nid de poule
- Taxation au secteur d'une portion des travaux de reconstruction de la rue Langlois
- Implication de la Ville de Varennes dans le logement sociale
- Dos d'âne aux arrêts
- Contrat pour l'aménagement d'un réservoir visant à contrôler le débit des eaux usées sur la rue de l'Aqueduc

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 37.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA